



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉMOLITION

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière, qu'il y aura une réunion du Comité de démolition qui aura lieu le **26 juin 2023** à 19 h, à la mairie, située au 380, rue Principale, à Saint-Didace. Au cours de cette séance ouverte au public, le Comité de démolition statuera sur la demande de démolition suivante :

Démolition - Lot 5 126 872 – 700, chemin de Lanaudière

La demande de démolition 2023-0066 vise à permettre la démolition de la maison au 700, chemin de Lanaudière.

Opposition à la démolition :

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffière-trésorière de la Municipalité.

Donné à Saint-Didace,
ce 15^{ième} jour de juin
de l'an deux mille vingt-trois


Chantale Dufort
Directrice générale

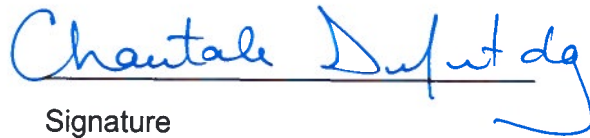


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Dufort, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Didace certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public conformément aux dispositions des articles 431 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Je certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public corrigé concernant la demande de démolition 2023-0066, située au 700 chemin de Lanaudière, Saint-Didace, au bureau municipal situé au 380 rue Principale, à la bibliothèque Louis-Edmond-Hamelin (ancien presbytère) situé au 530 rue Principale, sur le bâtiment concerné et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Didace au www.saint-didace.com en date du 19 juin 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de juin 2023.


Signature